

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Répercussions de la pandémie sur les taux de roulement dans les établissements

Dans les établissements fédéraux, les taux de roulement chez les hommes, les femmes et les Autochtones sont de plus en plus élevés.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

À l'instar des diminutions récentes du nombre de délinquants en établissement fédéral, il semble que les taux de roulement étaient assez élevés tout au long de la première année de la pandémie de COVID-19. Les taux de roulement dans les établissements fédéraux sont le résultat du travail ciblé accompli par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour préparer adéquatement la mise en liberté, assurer une mise en liberté en toute sécurité et obtenir de bons résultats sur le plan de la réinsertion sociale. En offrant des interventions et des services fondés sur des données probantes à divers groupes pendant leur incarcération, on s'attend à ce que cela se traduise par un renforcement de la sécurité publique.

Ce que nous avons fait

À partir du Système intégré de rapports — Modernisé du SCC, nous avons extrait des données sur la mise en liberté et le dénombrement au cours de trois exercices (2019-2020 à 2021-2022). Ces données ont été ventilées selon le sexe (hommes, femmes) et selon que les détenus et les détenues sont autochtones ou non autochtones. Bien qu'il existe diverses autres méthodes pour calculer un taux de roulement, c'est l'approche utilisée dans le domaine des ressources humaines qui a été choisie. Le taux de roulement dans les établissements fédéraux est le pourcentage de délinquants mis en liberté (*Mises en liberté*) pendant une période donnée par rapport au nombre moyen de détenus (*MOyenne*), calculé en divisant par deux le nombre de détenus au début et à la fin de l'exercice. Par conséquent, le pourcentage de roulement est obtenu par la formule [(MI) / (MO) X 100].

Ce que nous avons constaté

Les statistiques du tableau 1 concernant les hommes font état d'une diminution de la population carcérale pendant la pandémie de COVID-19, mais indiquent que le taux global de roulement a augmenté (50 % en 2019-2020 et 52 % en 2021-2022). Cependant, il est important de souligner que, depuis quelques années, le taux de roulement chez les délinquants autochtones a augmenté et qu'il est supérieur à celui des délinquants non autochtones, soit 55,5 % et 50,4 %, respectivement.

Tableau 1 : Nombre de mises en liberté / nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux – hommes

	Autochtones	Non autochtones	Total
2019-2020	1 990 / 3 866 (51,5 %)	4 709 / 9 374 (50,2 %)	6 699 / 13 235 (50,0 %)
2020-2021	1 931 / 3 751 (51,5 %)	4 318 / 8 655 (49,9 %)	6 249 / 12 405 (50,4 %)
2021-2022	2 048 / 3 692 (55,5 %)	4 070 / 8 068 (50,4 %)	6 118 / 11 759 (52,0 %)

Les statistiques du tableau 2 concernant les femmes démontrent que le taux de roulement est nettement supérieur chez les femmes que chez les hommes, mais indiquent qu'au cours des trois derniers exercices, le taux de roulement est revenu au taux d'avant la pandémie (passant de 78,9 % en 2019-2020 à 81,4 % en 2021-2022). On a aussi constaté que les taux de roulement chez les délinquantes autochtones et non autochtones étaient équivalents au cours de la pandémie.

Tableau 2 : Nombre de mises en liberté / nombre moyen de détenues dans les établissements fédéraux – femmes

	Autochtones	Non autochtones	Total
2019-2020	230 / 285 (80,7 %)	317 / 408 (77,7 %)	547 / 693 (78,9 %)
2020-2021	201 / 273 (73,6 %)	278 / 379 (73,4 %)	479 / 652 (73,5 %)
2021-2022	227 / 279 (81,4 %)	264 / 324 (81,4 %)	491 / 603 (81,4 %)

Ce que cela signifie

En dépit de la récente diminution du nombre de délinquants sous responsabilité fédérale pendant la pandémie, il semble que les taux de roulement sont demeurés assez élevés au cours des deux années de cette période. Il convient de souligner que le taux de roulement des délinquants sous responsabilité fédérale est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Bien qu'il semble maintenant que le taux de roulement augmente plus rapidement chez les hommes autochtones que chez les hommes non autochtones, cela pourrait indiquer une évolution de la composition des détenus de sexe masculin. Cette constatation mérite une analyse plus approfondie.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#).

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk